

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du Jeudi 24 septembre 2015 à 18h30

Le JEUDI 24 septembre 2015 à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Coulomby s'est réuni sous la présidence de Mr Marc BRUGGEMAN, Maire, en suite de convocation en date du 8 Septembre dont un exemplaire a été affiché à la mairie.

Assistaient à cette réunion : Mme ARBLAY Annie, M. BRUGGEMAN Marc, Mme CARON Isabelle, M. COCQUEREL David, M. LEFEBVRE Stéphane, M. LEFEBVRE Claude
Mme PIRET Raymonde, M. POURCHEL Laurent, M. DANIEL Jean-Marc, M. VASSEUR Pascal, Mme MARSOT Jessica.

Absent(s) excusé(s): M. LAMARE Philippe, M. CODRON Thierry, M. GORET Christophe, M. LEMAIRE Jean François.

Secrétaires de séance : Madame RUFFIN Valérie secrétaire, Madame PIRET Raymonde, adjointe - Madame DUCLOY Corinne, secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 août 2015

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu du Conseil Municipal du 18 août 2015. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

Délibération N°1/24/09/2015 : Projet de mise en place d'un trottoir drainant : 13 route nationale à Harlettes

Mr le Maire informe que plusieurs études de devis sont en cours pour la mise en place d'un trottoir drainant 13, route nationale à Harlettes pour faire suite au problème d'inondation. (Actuellement un devis a été réceptionné : la société CESBRON d'un montant de 10784 Euros TTC).

Délibération N°2/24/09/2015 : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la CCPL

Mr le Maire tient à présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de la communauté de Communes du Pays de Lumbres. Le Conseil Municipal accepte la délibération prise par le Conseil de la Communauté de communes de Lumbres : à noter que le rapport annuel de l'année 2014 est mis à disposition du public en Mairie.

Délibération N°3/24/09/2015 : Nouvelle prise de compétence de la CCPL en matière de tourisme et sports nature

Monsieur le Maire explique que la CCPL a modifié ses statuts en prenant une compétence supplémentaire en matière de tourisme et de sports de nature : les stratégies sports de nature et stations de Trail sont à intégrer dans deux compétences distinctes : la compétence tourisme et la compétence (construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire).

Le Conseil Municipal accepte favorablement la modification des statuts de la communauté de Communes de LUMBRES

Délibération N° 4/24/09/2015

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la délibération, prise lors du Conseil Communautaire du 12 février 2015 par la communauté de commune du pays de Lumbres, prescrivant l'élaboration du PLUI et précisant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation de la démarche. Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

Délibération N° 5/24/09/2015:Présentation de l'arrêté de projet du périmètre et statuts du nouveau syndicat « Siadep de la vallée du Bléquin »

Monsieur le Maire expose le projet de fusion des SIADEP de la vallée du Bléquin, le syndicat intercommunal des eaux et assainissement de la région de Lumbres (Sidéal), Siadep de la région de Fauquembergues ,Siadep de Pihem - Herbelles et Siadep d'Arvout - Clety - Dohem - Delettes, et explique à l'assemblée que le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ce projet de périmètre ainsi que sur les statuts du nouveau syndicat . Le Conseil statue à l'unanimité favorablement.

Le Maire propose de désigner 2 délégués au sein du nouveau comité syndical. Après concertation et vote par le Conseil municipal, sont élus Mr Marc Bruggeman et Mr Claude Lefebvre. Le Conseil statue à l'unanimité favorablement.

Délibération N °6/24/09/2015 : Justificatif pour restitution d'acompte pour la salle des fêtes en cas de décès d'un membre proche du loueur.

Monsieur le Maire explique que l'acompte versé, lors de la réservation de la salle des fêtes, ne peut être restitué au loueur que si un membre direct de la famille de celui-ci est décédé et qu'il en fournisse la preuve tel qu'un acte de décès.

Le Conseil Municipal valide la proposition à l'unanimité.

Délibération N°7/24/09/2015 : Mise en place du contrat de bail avec le DOCTEUR Leblanc Simon :

Monsieur le Maire explique qu'il faut établir un contrat de bail, sous seing privé, entre le Docteur LEBLANC et la commune. Le loyer mensuel est fixé à 720 euros à compter du 1er novembre 2015 pour une durée de 36 mois. L'objet de la location sera un modulaire situé en face de l'ancien presbytère.

Délibération N°8/24/09/2015 : Mise en place des baux de la commune et du CCAS au nom de BOUTIN Didier

Monsieur le Maire propose de résilier les baux pour la commune et le CCAS au nom de Mr Jean -Pierre Boutin au profit de son frère Mr Didier Boutin à compter du 1er janvier 2015. Ceux-ci seront établis chez Maître Outtier Notaire à Lumbres. Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité.

Délibération n° 9/24/09/2015 : Présentation des arrêtés à prendre pour le remplacement de Madame Grebert et de Madame Fourier.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un arrêté concernant Madame Cocquerel Marjolaine est mis en place depuis le 1er septembre 2015 en remplacement de Madame Fourier Dorothee. Son contrat est valable pour une durée d'un an.

Il en est ainsi également pour Madame Baude Blandine qui démarrera son contrat le 19 octobre 2015 pour un an en remplacement de Madame Grebert Marie-Line.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de Mr le Maire.

Délibération n° 10/24/09/2015 : Présentation pour la mise en place d'un arrêté portant obligation d'entretien des trottoirs par les riverains :

Monsieur le Maire propose qu'un arrêté municipal soit pris portant à l'obligation d'entretien des trottoirs par les riverains (balayage des trottoirs et caniveaux par les occupants des maisons quelque soit le temps, même par temps de neige et de verglas).

Le Conseil Municipal accepte et vote à l'unanimité cette proposition.

Délibération n° 11/24/09/2015 : Présentation d'un arrêté pour la surveillance de la cantine par les 3 professeurs (Madame Penet, Madame Sanno , Madame Fontaine) pour l'année scolaire 2015/2016

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un arrêté doit être pris pour l'année 2015/ 2016 concernant la surveillance de la cantine pour les 2 services, à raison d'une heure trente chaque jour par les professeurs.

Cette délibération remplace et annule celle du 28/03/2006. La cantine effectuant 2 services, il est nécessaire que les professeurs surveillent la cantine à raison d'une heure trente au lieu d'une heure. Le Conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

Délibération N°12/24/09/2015 : Arrêté à prendre pour l'emploi de Madame Lefebvre Hélène en tant qu'agent recenseur pour la période du 21 janvier au 20 février 2016

Monsieur le Maire explique qu'un arrêté est à prendre pour l'emploi de Madame Lefebvre en tant qu'agent recenseur dans la commune de Coulomby pour la période du 21 janvier au 20 février 2016.

Délibération N°13/24/09/2015 : Subvention accordée au GDON du pays de LUMBRES

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 120 euros au groupement de défenses contre les organismes nuisibles (GDON du pays de Lumbres)

AUTRES POINTS EVOQUES :

Monsieur le Maire donne lecture au courrier de Mr Jean-Claude Boutin (président de la société de chasse de l'amicale de Coulomby) qui adresse ses remerciements à la municipalité pour la subvention qui lui a été allouée pour l'année 2014.

Monsieur le Maire précise que les passages piétons sont en cours de rénovation par les agents communaux.

ARBLAY ANNIE

BRUGGEMAN MARC

CARON ISABELLE

COCQUEREL DAVID

DANIEL JEAN MARC

LEFEBVRE CLAUDE

LEFEBVRE STEPHANE

MARSOT JESSICA

PIRET RAYMONDE

POURCHEL LAURENT

VASSEUR PASCAL

